

BULLETIN MENSUEL



F. REIDE, 10, rue de Solférino
CCP : Paris 13.922-66

10, Rue de Solférino, 10
Tél. : SUF. 21-38

Bulletin d'information

du Syndicat C.G.T. des Personnels Techniques et Administratifs
du Centre National de la Recherche Scientifique

Supplément au Bulletin mensuel n° 61 - février 1964

S O M M A I R E

- I - Le Congrès
- II - Informations
- III - Rapport d'activité pour le Congrès :

- 1 - l'action revendicative dans le cadre du C.N.R.S.
- 2 - l'action pour la défense du C.N.R.S. et de l'Université
- 3 - l'action avec la fonction publique
- 4 - retraites
- 5 - sécurité de l'emploi
- 6 - œuvres sociales
- 7 - commissions paritaires
- 8 - personnels divers
- 9 - relations avec les organismes de la C.G.T.
- 10 - relations avec les autres syndicats
- 11 - renforcement du syndicat et de l'organisation

LE CONGRES

Le IX^e Congrès du Syndicat aura lieu les 14 et 15 mars 1964, 10, rue de Solférino, Salle Guyader

Afin de permettre à nos débats de se dérouler dans de meilleures conditions, il commencera le samedi matin et s'achèvera dimanche assez tôt dans l'après midi pour que les délégués de province puissent repartir.

Le Conseil National du 14 janvier en a ainsi décidé, car il est apparu qu'il n'était plus suffisant de débuter nos travaux le samedi après-midi, comme les années passées, étant donné le développement de notre syndicat, et le nombre croissant de sujets à débattre.

Une permanence se tiendra le vendredi soir 13 mars à notre local, pour les camarades de province qui auraient des problèmes particuliers à voir avec la commission "province", ou pour régler certains détails matériels.

Il est important que le rapport ci-joint soit étudié dès maintenant par nos camarades, et que des discussions soient organisées dans les sections, afin que des rapports soient présentés en leur nom, et pour que les délégués au Congrès, puissent faire part de leurs observations sur l'activité du syndicat durant 1963, et apporter leur contribution aux débats.

Nous insistons pour que les camarades réfléchissent aux sujets importants soulignés particulièrement par le dernier Conseil National :

- Sécurité de l'emploi
- Oeuvres sociales
- exercice du droit syndical
- intensification du recrutement au syndicat C.G.T. du C.N.R.S.

Il n'est pas trop tôt également pour préparer la représentation des sections au Congrès. Les mandats avec les instructions précises seront envoyés ultérieurement, mais il faut dès maintenant prévoir la plus large participation possible.

Il faut également susciter et recueillir les candidatures au Conseil National et au Bureau National. Nous demandons à tous de faire un effort tout particulier pour que nouveaux camarades viennent renforcer ces organismes responsables du syndicat.

II - INFORMATIONS

Dernière minute :

Les Commissions paritaires des catégories B prévues pour les 13 et 14 février ont bien eu lieu, mais, contrairement aux prévisions de l'administration, elles n'ont pu que régler les avancements d'échelon. En conséquence, une réunion supplémentaire qui examinera les changements de catégories B est prévue pour le vendredi 21 février.

(Le Syndicat a maintenant expédié à tous les adhérents concernés les avancements d'échelon et changements de catégories pour les A, C et D) et les avancements d'échelons pour les B.)

Rappelons que les changements de catégories intergroupes (B et C en A) ont lieu le 17 février.

La Commission de changements de catégories en dérogations (non paritaire) se tiendrait début mars.

RAPPORT DU BUREAU POUR LE IXème CONGRÈS

14 et 15 Mars 1964

Si la Direction du CNRS a défendu, au sein des Commissions compétentes et auprès du Ministère des Finances, des demandes budgétaires très supérieures à celles qui ont été accordées, le nouveau Directeur du CNRS, sans contester ouvertement nos revendications, gagne du temps, et, depuis un an, n'a toujours pas entamé; par le dépôt d'un projet, la procédure d'amélioration de notre statut.

C'est dans cette situation, sur le plan du CNRS, qui se déroulera le IXème Congrès du syndicat.

Ce Congrès se tiendra également dans la situation générale créée par les nouvelles initiatives et tentatives du Pouvoir, en 1963, pour limiter les libertés démocratiques et restreindre le droit d'expression des travailleurs.

Après la grande grève de 35 jours des mineurs, qui brava le décret de réquisition "fait à Colombey les deux Eglises", ce fut la loi anti-grève; Loi finalement votée en août par une "majorité" inconditionnelle représentative cependant de bien moins d'électeurs que la "minorité"...

Ce fut aussi le plan dit de "stabilisation", en réalité stabilisation des seuls salaires....

Ce sont les intentions du pouvoir de mener très rapidement à terme sa réforme administrative tendant à réduire les assemblées départementales et communales au même rôle de figurant que celui qui est dévolu à l'Assemblée Nationale, en leur ôtant leurs prérogatives légales, et en tendant à réduire les droits de citoyens des agents de la Fonction publique en les mettant, non plus au service de la Nation, mais au service du Pouvoir.

Cette évolution nous éloigne de plus en plus de la république et nous mené vers une sorte de monarchie omnipotente, façade du pouvoir véritable du grand capital.

Elle ne peut laisser indifférentes les organisations syndicales dont elle est, en définitive, la négation.

La CGT qui a, dès mai 1958, apprécié correctement les dangers du pouvoir né à la faveur du drame algérien et qui a clairement pris position, se voit aujourd'hui rejoindre dans ses appréciations par ceux, qui longtemps, n'ont pas cru aux dangers qui menacent, en particulier, les organisations et les institutions démocratiques (collectivités locales, syndicats, etc...) et les garanties statutaires des agents de l'Etat.

I - L'ACTION REVENDICATIVE DANS LE CADRE DU CNRS

Lors du précédent Congrès, fin mars 1963, nous connaissions la tenue des mesures de répercussion sur nos catégories B, C et D des dispositions prises pour les Cadres C et D de fonctionnaires. Cependant, ce n'est que le 6 mai 1963 que paraissait l'arrêté au Journal Officiel.

Cette étape, bien que de portée limitée, s'ajoutait à toutes celles qui marquent les améliorations obtenues depuis le Statut de 1952, et s'inscrivait dans la ligne que nous nous sommes fixés depuis l'obtention du "milliard" : arracher en priorité des améliorations pour les catégories les moins favorisées en juin 1961.

Cette étape comportait notamment une satisfaction qui nous avait coûté beaucoup de luttes, mais qui n'aurait pas été obtenue sans elles : l'effet rétroactif au 1er Janvier 1962.

Un peu avant le précédent Congrès, le 11 mars 1963, la nouvelle Direction du

CNRS avait, sur notre demande, accepté de mettre le plus rapidement possible en chantier un nouveau projet tenant compte des revendications de la plateforme intersyndicale.

Ce n'est qu'en juin (les 7 et 12 Juin) que les services du CNRS abordaient avec l'Intersyndicale une discussion approfondie de la plateforme.

Ces discussions avaient, à nos yeux, pour but essentiel :

- d'engager la Direction dans la procédure d'élaboration d'un projet.
- de fixer une échéance à cette rédaction : la rentrée.

Le 16 Juillet, l'Intersyndicale renouvelait à Mr DRACH, Directeur adjoint du CNRS, ses demandes.

Le 9 Octobre 1963, M. JACQUINOT recevait l'Intersyndicale, et il apparaissait :

- qu'aucun travail sérieux de l'administration n'avait été fait à la suite des discussions des 7 et 12 Juin.

- Que dans le contexte du "plan de stabilisation" la Direction du CNRS émettait des doutes quant à l'opportunité de déposer un projet aux Finances.

Devant cette situation, notre Conseil National, réuni le 15 octobre, proposait à l'Intersyndicale :

- d'informer de la situation, au cours d'une Assemblée Générale, le personnel
- de maintenir l'intégralité de notre plateforme
- d'en avertir la Direction du CNRS
- de participer à toute action permettant de défendre la plateforme et de porter nos problèmes devant les ministères, la presse, l'opinion publique.

Le 6 novembre, l'Assemblée Générale du personnel à Paris adopta ces propositions.

Le 19 novembre, lors de la grande manifestation à la Mutualité pour la Défense du CNRS, organisée avec les chercheurs, les revendications de notre plateforme sont affirmées avec force.

A la suite de cette manifestation, le 5 décembre, chercheurs et techniciens adressent à M. JACQUINOT une lettre :

- rappelant que nous sommes tous directement concernés par le sort actuel du CNRS et son avenir
- demandant à la Direction du CNRS de rédiger les projets de textes relatifs à l'amélioration des statuts.

Au moment où ce rapport est rédigé, nous n'avons pas de réponse du CNRS et nous sollicitons une audience sur ce sujet.

Ainsi, depuis un an, la nouvelle Direction du CNRS a pratiqué une politique d'attente, engageant des discussions où elle ne se montre point hostile à nos arguments, mais n'y donnant aucune suite concrète.

Le personnel du CNRS prend d'autre part une conscience toujours plus nette des rapports qu'il y a entre le sort fait par le gouvernement au CNRS et la satisfaction de ses revendications.

Sur l'initiative de notre syndicat, une rédaction condensée de la plateforme intersyndicale est réalisée et diffusée dans le personnel. Elle doit être le pré-lude aux actions que l'attentisme de la Direction du CNRS rend nécessaires pour qu'enfin un projet voit le jour.

Le IXe Congrès aura à examiner attentivement les moyens de développer ces actions.

II - L'ACTION POUR LA DEFENSE DU C.N.R.S. ET DE L'UNIVERSITE

L'insuffisance grave du Budget 1963 de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche rassemblait l'ensemble des organisations syndicales d'enseignants, des personnels du CNRS et de l'UNEF pour demander, en mars, une audience au Ministre de l'Education Nationale et lui présenter un plan d'urgence.

Cette audience n'ayant pas été accordée, la grève du 25 avril était décidée, précédée d'une Conférence de presse, le 22 avril, où notre organisation, au nom de l'Intersyndicale, présenta nos revendications en matière de crédits de paiement (équipement), de postes et de réajustement des salaires.

Le succès de la grève du 25 Avril, en province et à Paris, montre les réels progrès réalisés dans la voie de l'action unie de tous les syndicats pour la défense de l'Université et de la Recherche, dont notre organisation CGT dénonce depuis des années la situation alarmante.

Cette action s'est poursuivie, au moment du débat sur le collectif budgétaire, par la manifestation du 20 Juin autour de l'Assemblée Nationale, avec distribution à la population, d'un appel.

Des entrevues intersyndicales avec les Commissions Culturelles du Sénat (19 Juin) et de l'Assemblée Nationale (25 Juin) ont lieu.

Cet ensemble d'actions provoque des interventions de parlementaires lors des débats et de nombreux articles dans la presse, mais la majorité "inconditionnelle" du gouvernement ne remédie en rien, au contraire, aux insuffisances des préédéents budgets.

Pour le CNRS : - diminution, en pourcentage, des crédits de fonctionnement.

- maintien des crédits de paiement (diminution de fait, en raison de l'augmentation des prix).

- réduction du nombre des postes demandés par la Direction du CNRS (362 chercheurs au lieu de 700; 712 techniciens et administratifs au lieu de 1400).

La Journée de Défense du C.N.R.S. est organisée le 19 novembre, en conclusion à une semaine d'action dans les Laboratoires de province.

A l'Assemblée de la Mutualité qui réunit plus de participants que jamais dans le passé, notre organisation présente l'examen des moyens budgétaires mis à la disposition du CNRS.

Durant la semaine de grève des cours de l'Université, nous avons participé, le 29 novembre, aux côtés des syndicats de l'Enseignement Supérieur, de Chercheurs et de l'UNEF, à la grève complète des Facultés, cette action s'insérant dans la série d'actions entamées en commun depuis le 25 avril pour la défense de l'Université dans son ensemble : enseignement supérieur et recherche scientifique.

Jamais, jusqu'à présent, un bilan d'actions pour la défense de la Recherche n'avait atteint ce niveau.

De plus en plus nombreux sont les collègues et les organisations syndicales qui nous rejoignent dans les appréciations que nous portions dans ce domaine.

Nous avons approfondi, cette année, ce que devrait être l'expansion du CNRS. La préparation, en commun avec les chercheurs d'un "Livre Blanc" sur le CNRS et ce qu'il lui faudrait pour remplir totalement sa tâche, nous permettra d'avancer encore.

Il reste cependant à préciser encore des aspects, relatifs notamment, à l'Industrie privée dans les Laboratoires du CNRS, au rôle de la Délégation Générale à la Recherche Scientifique, afin de mieux nous armer pour la défense de la Recherche libre et féconde, contre les appétits privés et la corporalisation politique.

Ce sera une des tâches du IXe Congrès.

III - L'ACTION REVENDICATIVE AVEC LA FONCTION PUBLIQUE

Nous nous sommes associés pleinement aux multiples actions et déclarations souvent réalisées par les quatre Fédérations de la Fonction Publique : UGFF (CGT) FEN, FO, CFTC (19 Juin à l'Hôtel de Ville ; 6 Novembre grève de 24 heures; communiqués parallèles des 1er avril, 10 Juin, 10 octobre, 22 octobre), ne groupant à

d'autres reprises, que l'UGFF, FO et FEN (délégations du 7 Juin, communiqués des 28 mai, 13 novembre et 22 novembre).

Ces luttes revendicatives ont été les plus importantes organisées depuis 10 ans. Elles ont concerné les salaires, la défense des libertés et des droits syndicaux : mise en échec des réquisitions, limitation de la loi antigrève dans ses objectifs et dans son application.

Le mécontentement du secteur public a arraché au gouvernement le double de ce qu'il avait annoncé comme une limite infranchissable : du 1er Janvier au 31 décembre 1963 le traitement de base a progressé de 10,5%.

Cependant le retard important de nos rémunération persiste; il atteint encore pour les personnels les plus défavorisés 25%, d'où découlent les revendications de notre Union Générale des Fédérations de Fonctionnaires CGT :

- fixation du traitement de base au niveau du budget-type de la Commission Supérieure des Conventions Collectives avec revalorisation en fonction de l'augmentation du revenu national.

- Correction des injustices de la grille indiciaire frappant les petites et moyennes catégories.

- Ouverture de la grille indiciaire par harmonisation avec le secteur nationalisé.

- Amélioration des débuts de carrière

- Réforme véritable des cadres C et D

- Suppression des abattements de zone

IV - RETRAITES

Une de nos camarades a siégé au Conseil d'Administration Provisoire de l'IGRANTE, où la CGT avait 2 sièges sur 6.

Le syndicat a activement préparé les élections du 1er décembre 1963 au Conseil d'Administration de l'IGRANTE (Bulletins n° 57, 58, 59 et édition d'un tract particulier au CNRS).

Nous pouvons nous féliciter des résultats qui placent la CGT largement en tête avec 3 élus titulaires sur 6 (2 à la CFTC, 1 à FO). La présidence du Conseil d'Administration est revenue à notre camarade TRUNKENBOLTZ (Institut National de Recherche Agronomique) et nous avons deux camarades du CNRS (BERTIN et LEDRIS) suppléants au Conseil.

TRUNKENBOLTZ, membre du Conseil Supérieur de la Sécurité Sociale, membre du Conseil d'Administration de l'IPACTE, nos élus à l'IGRANTE vont permettre à la CGT d'oeuvrer utilement à la défense et à l'avancement des importantes questions posées par nos retraites.

En corrélation avec les problèmes de sécurité d'emploi que nous abordons dans ce rapport, nous devrons examiner le principe des retraites complémentaires par accumulation de points (qui est le nôtre) et le comparer aux retraites de "titulaires", (proportion du dernier traitement.)

V - SECURITE DE L'EMPLOI

La sécurité de l'emploi est une importante question soulevée dans tous nos Congrès et évoquée dans chacune de nos résolutions. Cet aspect est particulièrement sensible aux collaborateurs techniques affectés à des chercheurs par les Sections du Comité National du CNRS, pour une durée de un an renouvelable.

Si, jusqu'à présent, la disparition d'un professeur, entraînant la suppression des postes de ses collaborateurs, n'a généralement pas engendré de difficultés insurmontables pour le réemploi de ces collaborateurs, il peut malheureusement y

avoir des circonstances où des agents du CNRS seraient purement et simplement licenciés, cela même après de nombreuses années de présence.

Aucune disposition statutaire ne nous met actuellement à l'abri d'une telle insécurité.

Dès camarades, notamment en province, font des propositions tendant à une titularisation (avec comme conséquence le système de calcul des retraites non plus par points mais proportionnel au dernier traitement).

La titularisation n'est pas, dans notre organisation, un problème nouveau et, dès l'origine de nos actions pour l'amélioration de notre situation, elle a été une des options possibles et débattues.

Le sens de notre action décidé il y a maintenant plus de 10 ans a été l'amélioration (statuts et salaires) de notre situation de contractuels.

Cela avait paru la voie où l'action opiniâtre du personnel pouvait arracher le plus d'améliorations.

Depuis 10 ans, notre situation a été effectivement profondément modifiée quant aux salaires, avancements, retraites, ..., alors que des corps de titulaires, comme les techniciens de l'Enseignement Supérieur, ont végété et sont dans une situation déplorable par rapport à la nôtre.

Il est vrai, cependant que, en dépit d'améliorations spectaculaires comme la prime, le milliard, etc..., nous n'avons pas avancé sur le problème de la sécurité de l'emploi.

Ce IX^e Congrès aura à débattre de façon approfondie des voies et moyens propres à remédier à cette situation qui alarme justement beaucoup de nos camarades soucieux de garanties pour l'avenir.

VI - OEVRES SOCIALES

Le 8^e Congrès avait décidé d'engager une action de grande envergure pour doter le personnel du CNRS d'oeuvres sociales décentes.

Des contacts ont été pris avec les divers syndicats du CNRS (chercheurs et techniciens). Si un accord sans réserves sur le principe existe entre toutes les organisations syndicales, aucune démarche concrète n'a pu encore être menée à bien sur le plan national auprès de la Direction du CNRS.

Il semble que les raisons de cette insuffisance relèvent essentiellement de l'organisation et de la répartition des tâches, pour que notre syndicat puisse effectivement être le moteur véritable de l'action, moteur sans lequel rien n'avance.

Localement, dans de nombreux établissements, tous les aspects des œuvres sociales ont fait l'objet d'activité grandissante : enfance, sports et loisirs, logements, prêts, locaux mis à la disposition du personnel, moyens de transports, cantines, etc...

A l'échelon national nos représentants au CES et à la Commission d'Aide exceptionnelle ont poursuivi leur mandat, en liaison avec le Bureau National.

Notre participation aux différentes commissions du CES, accrue cette année, doit encore augmenter par la venue de militants nouveaux dans cet important secteur des œuvres sociales.

VII - COMMISSION PARITAIRES

Le travail des Commissions paritaires d'avancements d'échelons et de changements de catégories devient de plus en plus lourd, des propositions ont été faites par le syndicat à l'administration afin d'améliorer le déroulement des séances. Des discussions ont eu lieu avec les services compétents et, cette année, de nouvelles méthodes d'examen des feuilles de notation ont été appliquées.

Les commissions se tenant au moment où ce rapport est rédigé, des enseignements seront tirés immédiatement après leurs réunions et lors du Congrès.

Le nombre des dossiers qui nous sont confiés croissant constamment, l'effort de nos représentants devient énorme et pose des problèmes d'organisation.

Nous avons, cette année, mis en place un dispositif d'information rapide des décisions des Commissions pour que nos adhérents soient immédiatement avisés **les résultats.**

VIII - PERSONNELS "SANS CADRE", SOUS CONTRATS INDIVIDUELS, VACANTAIRES

Parallèlement à l'orientation officielle qui consiste à ne pas allouer au CNRS le nombre de postes de contractuels qui serait nécessaire, les recrutements sur crédits divers se multiplient.

Les agents ainsi recrutés n'ont aucune garantie statutaire.

Le syndicat n'a pu encore rassembler ces divers personnels que sur la base d'établissements où ils sont suffisamment nombreux, notamment, à Grenoble, Orsay, au Centre d'Etudes Sociologiques.

Le IX^e Congrès sera l'occasion d'un bilan général et aura à examiner les modes d'action pratiques pour faire avancer l'organisation et la défense de ces personnels.

IX - RELATIONS AVEC LES ORGANISMES DE LA CGT

Le syndicat a participé à de nombreux Congrès : 26 et 27 Avril Congrès de l'UGFF; 11 et 12 mai : Congrès FEN-CGT; du 12 au 17 mai : 34^e Congrès Confédéral de la CGT à Saint-Denis. A ce Congrès Confédéral notre organisation est intervenue à la tribune, le 14 mai, sur notre position à propos de la Recherche scientifique.

Notre participation au Secrétariat et au Bureau de la FEN-CGT s'est poursuivie et s'est renforcée.

Se sont également poursuivis les contacts avec le syndicat CGT Santé Privé, avec le syndicat CGT des personnels techniques de l'Enseignement supérieur (au Conseil national duquel nous avons assisté le 29 Juin) et avec le syndicat CGT de l'Institut National de Recherche Agronomique.

X - RELATIONS AVEC LES AUTRES SYNDICATS

Nos relations avec les syndicats CFTC et FO de l'Intersyndicale des techniciens et administratifs du CNRS se sont poursuivies ainsi que les relations avec le Syndicat National des Chercheurs Scientifiques (F.E.N) au IX^e Congrès duquel nous avons assisté les 7 et 8 décembre.

Egalement, nous maintenons nos rapports fraternels avec le syndicat FEN des contractuels des Accélérateurs.

Cette année a marqué un développement nouveau des rapports avec le syndicat de l'Enseignement supérieur ainsi qu'avec l'Union Nationale des Etudiants de France, à propos des multiples actions pour la défense de l'Université.

XI - RENFORCEMENT DU SYNDICAT ET DE L'ORGANISATION

Nos objectifs étaient, dans ce domaine,

- accroître le nombre de nos adhérents
- développer le fonctionnement des sections
- maintenir et accentuer notre présence dans tous les organismes au service du personnel.
- augmenter les échanges avec la province.

Sur chacun de ces points, nous enregistrons un bilan très positif, en particulier sur le dernier point qui fera l'objet d'un rapport particulier de la section d'Orsay qui avait la lourde tâche d'organiser et de coordonner les rapports avec la province où se sont constituées et développées de nombreuses sections.

Améliorer encore notre activité dans ces quatre directions déjà définies au précédent Congrès doit être la préoccupation du IX^e Congrès et de chacun de nos militants.

Nous aurons à examiner avec attention les conditions d'utilisation du droit syndical et son renforcement dans les établissements et laboratoires pour assurer aux responsables la possibilité d'accomplir leurs tâches syndicales. Nous aurons notamment à envisager là question des autorisations d'absence pour participation aux Conseils Nationaux et au Congrès National afin d'améliorer leurs conditions de déroulement.

Apportons un élément de réflexion particulier, à propos du 1er point (accroître le nombre des adhérents au syndicat C.G.T. du C.N.R.S.) :

Tout en veillant avant tout au maintien de la cohésion intersyndicale, tout en s'abstenant de polémiques qui nuiraient à cette unité, tout en travaillant à la future réunification dans une seule centrale ouvrière, peut-on mieux faire apparaître la véritable part prépondérante qui revient à notre syndicat C.G.T. dans la détermination et la conduite des luttes du personnel?

Grâce à l'accroissement de nos forces, nous avons pu décider une amélioration importante de notre Bulletin mensuel : désormais il paraîtra sous forme imprimée tous les deux mois (en février, avril, juin, octobre, décembre) ; il conservera sa forme ronotée en janvier, mars, mai, juillet, septembre, novembre.

Nous allons éditer également une (ou deux) affiches destinées à faire connaître au personnel notre organisation C.G.T. du C.N.R.S.

Enfin nous allons éditer notre "memento", en chantier depuis de nombreux mois, dont l'élaboration touche à son terme.

Ces divers moyens d'information et de propagande, alliés à l'activité de nos militants, devraient nous permettre de continuer dans la voie du renforcement spectaculaire du syndicat, auquel nous assistons depuis les dernières années.